Arrêté n°11/2025



95720 LE MESNIL-AUBRY A L'ANGLE DE LA RUE DE PARIS ET RUE DU BEL-AIR

Le Maire de la commune du Mesnil-Aubry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R110.1, R110.2, R411.5, R411.8, R411.18, R411.25 à R411.28,

Vu la demande de travaux pour la création d'un branchement avec travers du REMBT au coffre par l'entreprise BIR, 26 avenue de l'île Saint Martin 92894 Nanterre Cedex pour le compte de ENEDIS.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions propres à assurer la sécurité publique et la circulation.

<u>ARRÊTÉ</u>

<u>Article 1</u>: La circulation à l'angle de la rue de Paris et rue du Bel-Air est réglementée, du jeudi 27 février 2025 au vendredi 4 avril 2025 (inclus) de 7h30 à 18h00.

<u>Article 2</u>: Le stationnement est interdit à l'angle de la rue de Paris et rue du Bel-Air, du jeudi 27 février 2025 au vendredi 4 avril 2025 (inclus) de 7h30 à 18h00 pendant toute la durée des travaux.

<u>Article 3</u>: L'entreprise BIR se chargera de poser et d'entretenir les panneaux routiers réglementaires.

<u>Article 4</u>: Monsieur le Chef de la Gendarmerie d'Ecouen, Madame le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait au Mesnil-Aubry, le 27 février 2025,

Le Maire.

Martine BIDEL

Pour le MAIRE empêché L'ADJOINT

totrucia ANDOVAR

MAIRIE - 95720 LE MESNIL-AUBRY - Tél. 01 34 71 10 16 - mairie.mesnil-aubry@orange.fr